

Conférence du Conseil international des femmes : impressions de Venise

Autor(en): **Girod, Renée**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **44 (1956)**

Heft 837

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-268730>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le Mouvement Féministe

Paraît le premier samedi de chaque mois

*Il n'y a pas de vérité
morte. La vérité est
vivante, et une vérité
vivante est toujours
quelqu'un.*

E. RAMBERT.



Compte de Chèques postaux I. 943

FONDATRICE DU JOURNAL Emilie GOURD RÉDACTION M ^{me} WIBLE-GAILLARD, 10, rue des Granges ADMINISTRATION ET ANNONCES M ^{lle} Renée BERGUER, 7, Pl. du Pt-Saconnex	Organe officiel des publications de l'Alliance de Sociétés féminines suisses <i>Les articles signés n'engagent que leurs auteurs</i>	ABONNEMENTS SUISSE 1 an Fr. 6.-- (ab. min.) Abonnement de soutien 8.-- Le numéro 0.25 Les abonnements partent de n'importe quelle date
---	--	---

BIENVENUE A L'ALLIANCE DE SOCIÉTÉS FÉMININES SUISSES

Le Comité s'élargit

Le comité directeur de notre journal s'est réuni, le 14 avril, à Lausanne, sous la présidence de Mlle Marie Kammacher, de Nyon. Nous ne voulons pas citer le détail des questions administratives qui furent traitées, excepté la nomination de Mme Huguenin (La Chaux-de-Fonds) comme vice-présidente et l'accueil de trois nouveaux membres, Mmes de Sépibus, Joye et Eguet, à qui la bienvenue fut souhaitée par la présidente.

Le Fonds Emilie Gourd

Cependant le rapport de l'administratrice et caissière, Mlle Renée Berguer, sur l'appel en faveur du « Fonds Emilie Gourd » intéressera certainement nos lecteurs et donateurs. Au 14 avril dernier, il avait recueilli plus de 3600 fr. Ce magnifique résultat a profondément réjoui le cœur de tous ceux qui ont le souci du journal. Toutefois, l'élan manifesté et attesté par de nombreux messages, dont on lut quelques-uns, implique des devoirs pour le comité. Tout d'abord, le fonds sera constitué en réserve, bien nécessaire pour conserver notre indépendance. De plus, il faut que le journal soit digne de sa tradition et de sa mission.

Sondage de l'opinion

Le rapport de la rédactrice apporta quelques suggestions à ce propos. Elle a sondé un peu l'opinion des abonnés et lectrices en montrant que, par ses services de presse et d'échanges, le journal bénéficie d'informations étendues et intéressantes, sur des questions qui ne sont que rarement abordées dans la presse en général.

Pour le moment, le journal se borne à présenter des comptes rendus de sociétés locales, suisses ou internationales et des découpages d'informations diverses dans les 65 périodiques dépliés. La rédactrice, avec la charge de traductions, de la correction des manuscrits, des épreuves, de la mise en pages et de la correspondance, ne peut réellement ti-

rer parti des éléments dont elle dispose. Le comité est d'accord avec sa suggestion de se faire aider dans la routine régulière du journal, afin de disposer de plus de temps pour classer systématiquement les articles reçus, afin d'alimenter de nouvelles rubriques : on peut songer à une rubrique légale sur les transformations apportées aux législations de-

minie au sein de la société actuelle, le travail des personnes d'âge moyen, le soin des vieillards, la mortalité due aux accidents de circulation, l'adaptation des programmes scolaires aux nécessités du monde présent, etc., tout cela crée des soucis dans l'univers entier, que des échos de ces soucis se retrouvent dans les périodiques féminins et dans les

**La rédactrice
est submergée
par des flots
d'imprimés**

Papier découpé satirique.
Cliché aimablement offert
au journal par deux abon-
nés.



puis l'avènement des droits féminins, à une rubrique de cas juridiques, à une confrontation des principaux problèmes sociaux dans différents pays du monde... etc.

Ne pourrait-on faire dialoguer les opinions diverses venues des horizons les plus variés ?

Ce qui apparaît urgent, c'est de pouvoir offrir souvent soit des articles de fond, écrits par des spécialistes, soit des articles où seraient mises en présence les opinions variées, exprimées dans plusieurs de nos périodiques, sur un problème d'actualité. On peut constater que la peine de mort, la politique des Nations Unies et le maintien de la paix, la psychologie fé-

minées prononcées devant des groupes féminins. Il pourrait se dégager des comparaisons à faire, une sorte de politique assez bien orientée dans le même sens et qui représente la contribution de notre sexe au gouvernement de la société. Seul un journal au même but que le nôtre peut entreprendre ce genre d'études, elles méritent d'être faites.

Voilà donc le rêve que nous essayerons de transposer dans la réalité. Chacun sait que la pratique impose bien des compromis, attendez-vous à des déceptions, mais l'entreprise vaut d'être tentée. Nous ferons de notre mieux.

Conférence du Conseil international des femmes

Impressions de Venise

Certaines lectrices seront sans doute surprises de trouver un article signé du Dr Renée Girod, sachant le désastreux accident dont elle a été victime à Venise justement, une fracture de la jambe. Mais elles seront singulièrement touchées d'apprendre que le Dr Girod ne nous a pas laissé tomber pour des raisons de force majeure et que, malgré la fatigue de ces premiers jours de maladie, malgré la pénible immobilisation dans le plâtre, elle a voulu donner ses impressions toutes chaudes ; animée d'un cran magnifique, elle a dicté son article avec la sérénité et la clarté d'esprit que nous lui connaissons. Qu'elle en soit remerciée et qu'elle accepte nos vœux de prompt rétablissement.

Venise, la ville des mille canaux, dont le charme a été révélé par les romantiques est, sans conteste, la ville favorite des poètes et des amoureux mais, en l'an de disgrâce 1956, la reine de l'Adriatique avait un visage triste et mouillé pour accueillir les déléguées du Conseil international des femmes. Brouillard, pluie et vent, avec de rares échappées de soleil, furent le cadre habituel de ces journées.

Le congrès de l'Exécutif se réunit sur l'île San Giorgio, dans la Fondation Cini, ancien monastère, admirablement rénové, où des salles spacieuses offraient toutes les commodités nécessaires à une réunion de ce genre.

Le dimanche qui précéda l'ouverture de la conférence fut entièrement consacré à la visite de la ville et des trésors d'art qu'elle contient.

Le Palais des doges qui fut, pendant des siècles, le siège du gouvernement de ce puissant Etat, donne une idée de la splendeur de cette cour. Chaque salle contient des œuvres d'art : peintures à fresque, tableaux, boiseries et stucs finement travaillés par les meilleurs artistes du temps.

Du palais lui-même, par le Pont des soupis, nous avons visité les célèbres prisons des Plombs — ainsi nommées à cause des feuilles de plomb qui couvrent le toit — où furent incarcérées de nombreuses victimes de la République vénitienne. Cette prison a été utilisée jusqu'en 1920, nous dit-on.

Après cette sinistre promenade, ce fut une joie de retrouver la place Saint-Marc, ses touristes et ses pigeons et d'admirer les merveilleuses mosaïques murales qui ornent le narthex de l'église. Partout à Venise, on retrouve l'influence de l'Orient qui s'explique par le trafic intense qui reliait ce grand port de commerce avec l'Asie mineure.

Une centaine de déléguées, représentant vingt et un pays différents, siégeant pendant une semaine, dont les trois premiers jours furent occupés entièrement par les travaux des douze commissions, sur lesquels nous reviendrons plus à loisir.

Les trois derniers jours furent consacrés aux séances de l'Exécutif au cours duquel un nouveau conseil — celui d'Israël — organisé depuis le congrès d'Helsinki, fut admis.

Malgré les dissensions qui existent actuellement entre les Etats du Proche Orient, ce fut bienfaisant d'entendre des femmes qui jouent un rôle de premier plan dans leur pays, déclarer que, même lorsque les gouvernements sont en conflit, les femmes, s'élevant au-dessus des intérêts politiques, peuvent s'unir pour travailler à l'amélioration des con-

45^{me} Assemblée de l'Association suisse pour le suffrage féminin

(article I, l'article II paraîtra dans le numéro du 2 juin)

En dépit du ciel qui faisait grise mine, la 45^{me} assemblée s'est ouverte dans une atmosphère lumineuse, grâce à la salle du Grand Conseil vaudois, si claire et accueillante. Elle fut construite, paraît-il, en 1803 et sa décoration unit le souvenir du style Louis XVI au néo-classicisme Empire, de hautes fenêtres encadrent le panorama splendide du Léman ou la silhouette sévère de l'ancien château.

Mme Choisy, présidente, souhaite la bienvenue aux déléguées, on procède à l'appel des 37 sections, on rend hommage à celles qui ne sont plus et l'on entend le rapport présidentiel qui est accepté après quelques questions. Citons ici celle qui concerne l'exposition de la Fraternité mondiale, laquelle manque de précision au sujet de l'égalité des droits féminins, il est recommandé d'y prendre garde dans les diverses localités où va passer cette exposition itinérante.

Après le rapport de la trésorière se déroule un échange de vues sur la publication du rapport Kaegi en français, la publication en allemand a paru. On approuve la dépense de l'impression française, la traduction ayant été faite bénévolement en Valais.

Trois membres nouveaux sont élus au comité central : Mmes Hanselmann et Oetli

(Zurich) et Weber (Locarno), en remplacement de Mmes Stadler-Honegger, Dr Steiner-Rost et Paravicini, dont on loue le travail dévoué accompli pendant de longues années. Le mandat de Mme Choisy, à la présidence, est renouvelé.

Les autorités vaudoises ont témoigné de leur intérêt à la séance : M. Chamorel, président du Conseil d'Etat, a fait une apparition, de même que M. André Muret, député et conseiller national ; l'ordre judiciaire était représenté en la personne de M. le juge Stocker. Mais c'est M. le conseiller d'Etat Sollberger qui a pris la parole. Il témoigna de son intérêt à la cause féministe et comme conseiller national et membre du comité de gestion, il déclara vouloir poser une question indiscrète aux autorités fédérales : pourquoi la demande de subvention en vue du voyage de la délégation suisse au congrès de Colombo est-elle restée sans réponse négative ou affirmative ?

Après une aimable collation offerte par la section de Lausanne, la séance reprend pour la discussion sur l'avant-projet de la loi concernant la protection des civils. Mme Steiner-Rost, Dr en droit, présente les thèses adoptées par le comité central, au sujet du texte proposé. Nous ne les énumérons pas ici

puisqu'elles sont reprises dans la résolution que l'assemblée décide de voter et que nous reproduisons plus bas. L'essentiel de la discussion porte sur la question de l'obligation du service civil qui n'est pas formulée dans l'avant-projet, mais qui pourrait devenir effective par arrêté d'urgence, en cas de danger. Il importe de bien spécifier que les partisans du suffrage féminin entendent disposer de droits correspondants aux obligations qu'on pourrait leur imposer.

Suit un fort intéressant rapport de Mme Gonzenbach sur la campagne électorale qui a précédé la votation du 4 mars à propos du droit de vote féminin éventuel dans les communes bernoises. Nous avons déjà parlé de cet événement, notons quelques détails supplémentaires : le comité d'action s'était fixé une cible de 50 000 fr. pour ses frais, il a réuni la somme, mais, usant des fonds avec modération, il a gardé un reliquat pour continuer la propagande. Le climat, comme nous l'avions dit, est resté excellent ; dans l'ancien canton, l'appui du gouvernement et des partis a été efficace.

Mlle Gétaz ajoute quelques mots sur la campagne à Bienne, ville bilingue : la propagande a été si complète que les électeurs étaient pour ainsi dire saturés, aussi a-t-on réuni de fort maigres auditoires pour les deux assemblées d'information finales, ce n'était pas désaffection, ni hostilité, puisque le projet a été adopté à Bienne par une majorité d'électeurs.

(suite en page 3)

ditions de vie de leurs sœurs moins favorisées, des enfants et, d'une manière générale, des populations des pays auxquels elles appartiennent.

Au début de la conférence, une brillante réception fut offerte à la presse italienne qui sembla fort intéressée par cette collaboration entre nations, religions et races différentes.

La municipalité de Venise tint également à recevoir le congrès à l'Hôtel de Ville. Le maire souhaita la bienvenue à toutes les étrangères, Mme Eder répondit en remerciant de l'hospitalité de la cité. Une séance publique permit à la population vénitienne de se joindre aux congressistes afin d'entendre le Dr Giovanna Pratelli, avocate à Venise, la Begum Ikramullah, du Pakistan, le Dr Helda Robb, de la FAO, Mme G. Tabeth, du Liban et Mrs. Tenison Woods, des Nations Unies, qui présentèrent des exposés sur les différents problèmes préoccupant actuellement les femmes.

Dr Renée Girod

75^{me} anniversaire

Dans l'intimité de son cercle d'amies, dans cette maison près de la Pflegerin Schuler, où elle a vécu avec son amie, feu le Docteur Balti, Mme Nerina Baragiola vient de fêter ses 75 ans.

Ex-professeur de langue et de littérature italienne à l'École supérieure des jeunes filles de Zurich, pendant de longues années, écrivain et journaliste, Mlle Baragiola est une de ces femmes conscientes de la nécessité du mouvement féministe, souhaitant le triomphe de notre idéal.

Il est donc juste que ce journal s'associe au grand nombre de ses anciennes élèves, devenues ses amies, pour lui souhaiter une bonne santé afin de pouvoir continuer la vie active qu'elle a menée jusqu'ici pour la diffusion de la culture latine et le soulagement fraternel de tant de malheurs créés par la guerre et l'incompréhension humaine.

A. V.

Les femmes tuteurs

L'un des devoirs les plus importants de la commune est de protéger les membres les plus faibles de sa population. On peut mesurer la santé d'une communauté à son pouvoir de s'occuper activement — par les dispositions légales ou par l'assistance — de ceux qui sont dépourvus des dons qui permettent aux citoyens libres, aux adultes en bonne santé, à ceux qui sont capables de travailler, de mener une vie indépendante.

Aux termes légaux, les enfants ne sont pas capables de gestion ni de discernement. Les adultes peuvent aussi perdre momentanément ou définitivement ces capacités sous l'effet de maladies physiques ou mentales, de faiblesse d'esprit, de sénilité ou par une quelconque infirmité diminuant le sens de leur responsabilité et constituant ainsi un danger pour l'individu lui-même ou pour la sécurité d'autrui.

Les autorités tutélaires — nommées aussi assistance publique — peuvent être un tuteur, un curateur ou un représentant qui agit lorsque ces incapables ne peuvent le faire, qui les protège au besoin et qui leur accorde toute l'aide nécessaire à leur condition.

La tutelle ne confère ni le pouvoir ni l'autorité de gouverner le mineur ou l'interdit, mais l'obligation comme citoyens de protéger la personne qui leur est confiée et de veiller sur elle.

Le devoir le plus immédiat de la société s'applique aux mineurs, c'est-à-dire aux enfants n'ayant pas atteint leur majorité civile, puisqu'ils n'ont pas encore 20 ans. Ces enfants n'ont pas besoin de tuteur lorsqu'ils ont encore leurs parents. L'autorité tutélaire entre en fonction au décès des parents et donne un tuteur à l'orphelin. Mais lorsque le père ou la mère meurt, l'autorité tutélaire se met en rapport avec le survivant et lui demande compte chaque année de la situation financière du semi-orphelin. La puissance paternelle elle-même peut être exercée par le père ou la mère survivant. C'est ainsi que la mère exerce souvent la puissance maternelle sur ses enfants.

De même, lors d'un divorce entre les parents, la puissance paternelle peut être accordée à celui des conjoints à qui est confiée l'éducation de l'enfant. Mais ceci avec la restriction que l'autorité de surveillance doit être renseignée tous les deux ans sur la situation financière de l'enfant.

Une équipe du Service civil volontaire

donne un sérieux coup de main au Foyer de Montmorency

Nos lectrices se souviennent-elles, qu'au printemps dernier, nous leur avions parlé de l'activité de Mlle Dolcerocca, de la Police parisienne, qui, dans son bureau à la prison St-Lazare, interrogeait les femmes prévenues de se livrer à la prostitution, que les agents avaient arrêtées dans les rues ?

Et Mlle Dolcerocca, s'efforçant de les convaincre de quitter le métier, leur suggérait d'accepter un séjour dans un home ?

Cette année, l'Association du Sou Joséphine Butler avait invité à parler Mlle Koenig, qui apportait comme la suite aux expériences émouvantes de Mlle Dolcerocca. Nous avions laissé la jeune femme en route pour une maison où l'on se charge de l'accueillir. Nous avons vu maintenant l'une des maisons qui lui ouvre ses portes ; il y a de ces maisons très diverses : communautés religieuses catholiques, ateliers laïques, maisons protestantes...

Dans le cas de conflits entre les divorcés qui seraient nuisibles à l'enfant, l'autorité tutélaire peut désigner comme tuteur une personne impartiale qui règlera entre les parents les questions importantes concernant l'enfant.

Ceci vaut aussi pour l'enfant dont les parents ne sont pas mariés entre eux. L'enfant illégitime reçoit son assistance dès sa naissance jusqu'à ce que la responsabilité des parents soit jugée contre eux. L'assistance publique se charge de cette responsabilité et confie les pleins pouvoirs à un tuteur lorsque les parents ne peuvent, pour des raisons valables, y faire face. L'autorité tutélaire doit alors « nommer tuteur une personne majeure apte à remplir ces fonctions ».

C'est ainsi que s'exprime le Code civil. Un tel choix ne peut pas être entendu d'une manière générale, mais il dépend au contraire des personnes déterminées pour lesquelles un tuteur, un curateur ou un conseiller doit être trouvé. Chaque citoyen ne s'accorde pas à chaque pupille. Les devoirs à remplir sont très divers.

Un tuteur doit comprendre l'enfant et avoir le courage d'agir aussi contre l'incompréhension des parents. Un autre doit gérer une grosse fortune, un troisième doit liquider un commerce, un autre encore doit s'occuper d'un malade mental ou d'une vieille personne, un dernier, enfin, doit diriger un adolescent sans soutien. Non seulement les mineurs, mais aussi les adultes incapables de gestion ou de discernement ont besoin de l'aide d'un tiers autorisé à leur tenir lieu de tuteur. Des circonstances extraordinaires peuvent créer de telles situations, des maladies peuvent nécessiter qu'un curateur soit chargé des intérêts du malade, une absence prolongée peut aussi exiger les soins d'un curateur pour sauvegarder les intérêts de l'absent. Des adultes peuvent être privés de leurs droits civiques lorsqu'une maladie mentale compromet ou détruit leur capacité de se gouverner. Un homme peut s'adonner à la boisson, à la prodigalité ou témoigner de sa mauvaise gestion et être ainsi un danger pour lui-même et pour autrui. Lorsqu'un citoyen est condamné à une peine de prison, on lui donne un curateur, chargé de gérer ses affaires en dehors de la prison, si sa réclusion dure un an ou plus.

(à suivre)

Traduction d'un article de Mlle Gertrud Spörrli, publié par Der Freisinnige, Wetzikon (Zurich), le 14 janvier 1955.

Mlle Koenig est directrice du Foyer Joséphine Butler à Montmorency. Celui-ci, après le décès de sa fondatrice, Mme Chazel, était resté fermé dix-huit mois. Las !... quel effort de rouvrir un foyer collectif où le linge et la literie sont en quantité insuffisante, où l'immeuble dans lequel il faut vivre menace ruine ! Mais la directrice ne se laisse pas abattre. Elle cherche à rendre à la vie normale celles qui sont nommées en quelque sorte par accident, qui sont encore malléables et à qui la présence d'un enfant doit donner une raison de vivre.

Ces cas sont fort nombreux, ainsi qu'en témoignent les interventions de Mme F. LeFebvre, à l'Assemblée nationale française : on compte, en moyenne, 15 000 disparitions inexpliquées par an, en France. Il a d'ailleurs paru, dans *La Suisse*, un article probant que les informations de Mlle Koenig ont corroboré.

Comment s'y prend-elle ? Elle accoutume à un horaire régulier et bien rempli ces femmes qui ont vécu sans régularité, et dont la plupart sont illétrées. Le matin, après avoir déjeuné et fait leur chambre, elles confectionnent des objets de vanne, dont la vente leur fournira un petit argent de poche. A midi, repas en commun. Le croirait-on, là aussi il y a un apprentissage : l'une d'elles

Condition de la femme

Bilan de la 10^{me} session : la Commission...

droits politiques féminins

souligne l'importance de l'éducation politique des femmes afin qu'elles exercent les droits dont elles jouissent ;

nationalité de la femme mariée

exprime l'espoir que la convention sur la nationalité de la femme mariée sera adoptée à la prochaine assemblée de l'ONU ;

accès des femmes à l'éducation

prie le Secrétaire général de communiquer à la Sous-commission de la lutte contre les mesures discriminatoires... les observations de la Commission lors de la 10^{me} session ; invite le Secrétaire général à préparer un résumé analytique des renseignements sur les mesures discriminatoires dont les femmes sont l'objet dans le domaine de l'éducation ; la Commission de la condition de la femme prépare un résumé analytique séparé relatif à la discrimination fondée sur le sexe dans l'enseignement ;

salaires égaux pour un travail de valeur égale

invite le Secrétaire général à obtenir des organisations non gouvernementales des renseignements complémentaires sur les méthodes pratiquées tendant à la mise en œuvre de l'égalité de salaire (on demande un résumé de cette documentation et un projet de brochure) ;

accès des femmes à la vie économique

invite le Secrétaire général à préparer des listes et descriptions se rapportant à la formation dans les professions libérales et techniques... et les possibilités qui s'offrent... et des questionnaires pouvant être distribués aux gouvernements et aux organisations non

gouvernementales afin de rassembler des données à ce sujet ;

travailleuses âgées

la Commission regrette la décision prise à la Conférence régionale européenne de l'OIT (janvier 1955) de fixer la date de retraite pour les femmes, cinq ans au-dessous de l'âge des hommes ;

droit privé et coutumes anciennes

invite le Secrétaire général à rédiger un rapport sur les pratiques et coutumes anciennes qui asservissent les femmes dans de nombreuses contrées ;

assistance technique

prie le Secrétaire général d'examiner la possibilité d'organiser des cycles d'études régionaux pour aider les femmes qui ont récemment acquis leurs droits politiques ;

travail à temps partiel

recommande au Conseil économique et social de s'occuper, dans ses rapports ultérieurs, des méthodes utiles pour organiser la production artisanale et l'industrie à domicile ;

aide à la travailleuse qui a des responsabilités familiales

invite le BIT, le Secrétaire général et les institutions spécialisées à présenter un rapport sur les moyens d'améliorer les conditions des travailleuses qui ont des responsabilités familiales ;

réclame, une fois de plus, la présence des femmes dans les délégations gouvernementales à l'Assemblée et la nomination de femmes dans les postes importants devenus vacants au Secrétariat.

ALLIANCE DE SOCIÉTÉS FÉMININES SUISSES

Nouvelles brèves

Sous-commission de la morale

La rencontre du 16 février organisée par la sous-commission de la morale de l'Alliance, pour confronter les expériences faites dans les divers cantons, concernant les *méthodes d'enseignement des questions sexuelles*, a trouvé un intérêt marqué. Cet échange de vues a été fort apprécié de toutes les participantes.

Commissions fédérales et de l'Alliance

Mme Schaltenbrand-Sträuli, Olten, et Mme A. Ribaux-Sulzer, Genève, ont été nommées membres de la *Commission pour l'étude des questions économiques*, et Mme C.L. Abel-Treyvaud, Bâle, membre de la *Commission juridique et des assurances*.

Commission fédérale d'experts pour la révision partielle du Code pénal suisse. Mlle Marie Boehlen, Dr jur. avocat, Berne, et Mlle Hedwig Schudel, Dr jur. avocat, Schaffhouse, ont été nommées dans le groupe C. Les groupes A et B de cette commission traitent les questions de l'exécution des peines ; le groupe C s'occupe de toutes les autres questions, notamment de celles concernant les parties spéciales du code.

Mme Molo-Rolandi, Dr jur., a accepté de remplacer Mme Karbacher-Werenfels, Dr jur., dans la *Communauté de travail des associations féminines suisses pour l'étude de la loi sur l'assurance-maladie et l'assurance-*

maternité.

Nouveaux membres individuels

Mme Stéphanie Askanazy, Genève ; Mme A. Bodmer-Naville, Coligny-Genève ; Mme Anne-V. Bordier, Genève ; Mme André Fatio, Genève ; Mme E. Frommel, Genève ; Mme Charles Gautier, Genève ; Mme M. Habicht, Genève ; Fr. Dr Alice Keller, Bâle ; Fr. Anna Martin, Berne ; Mme F.-J. Micheli, Jussy-Genève ; Mme B. Naef, Genève ; Mme E. de Rham, Genève ; Mme B. Siegrist-Weber, Genève ; Mlle Anne Torcapel, Genève ; Frau H. Utiger-Müller, Berne ; Mme H. Wakker, Genève.

Nous avons aidé à l'élaboration d'une séance de prise de vue pour le service de télévision de la BBC, à Londres, consacrée à la question du suffrage féminin.

Ecole Lémania
LAUSANNE

Maturité, baccalauréats
Diplômes de commerce et de langues
Classes préparatoires
des l'âge de 10 ans

refusait de rester, elle n'avait jamais mangé dans une assiette et trouvait cette maison trop luxueuse pour elle...

L'après-midi est consacrée à l'acquisition de connaissances utiles et variées : cuisine, coupe, couture ; un cours de soins au foyer, donné par des infirmières diplômées, deux fois par semaine, a eu un succès considérable. Mlle Koenig s'efforce aussi de donner quelques notions de culture générale. Mais comment faire avec des élèves qui ne savent ni lire ni écrire ? Qu'à cela ne tienne. On publie, aujourd'hui, des cours en images : films à images fixes qui enseignent à connaître les pays, les gens d'autres races, le passé, les merveilles de la science actuelle, etc. Les élèves écoutent avidement les commentaires dont on accompagne ces projections en couleurs. A la leçon suivante, elles sont capables de dire à leur tour ce que représentent les images que l'on projette une seconde fois et, ainsi, cet enseignement constitue un petit bagage de notions élémentaires sur la vie et le monde. Après un certain nombre de mois de rééducation dans cette vie d'internat, on s'efforce de placer chacune des pensionnaires afin qu'elle puisse gagner sa vie et voler de ses propres ailes. Quelques-uns des cas aboutissent à des échecs, d'autres réussissent et sont la récompense de la directrice.

On voit l'intérêt d'un tel travail éducatif et spirituel. L'automne dernier, la maison menace ruine tout de bon. Va-t-il falloir fermer faute de fonds ? Une rencontre providentielle avec l'un de ceux qui s'occupent du Service civil va sauver le foyer. Il sollicite de ses amis les couvertures et les draps nécessaires et, pendant les vacances de Noël, il obtient qu'une équipe de quinze volontaires du Service civil vienne réparer la maison. En quelques jours, les pensionnaires mettant aussi la main à la pâte, les réfections urgentes sont faites, les contrevents qui tombaient, les portes qui ne s'ouvraient ni ne se fermaient, les toilettes inutilisables sont de nouveau en état. Au moment des grands froids, on est à l'abri.

Est-ce là tout ? Non. La venue de ces hommes, qui ont donné gratuitement leurs forces et leur temps libre, a profondément secoué les pensionnaires. Elles ont compris qu'à côté de ceux qui les exploitaient il y a d'autres humains, des chrétiens, qui n'ont pas hésité à leur tendre la main. Cette révélation de la fraternité chrétienne, l'affection, les soins, le confort que la directrice, le comité s'efforcent de leur procurer sont pour elles la preuve qu'il existe aussi une humanité meilleure à laquelle elles ne croyaient pas. Sur ce point d'appui, l'amour chrétien, peut s'édifier une vie nouvelle.